

### **La hausse de la taxe foncière n'est pas terminée**

Il est indéniable que les Français sont conscients que ce que les élus leur accordent d'une main, ils le reprennent de l'autre. Dès le lancement de la suppression de la taxe d'habitation, le gouvernement promettait que les Français ne seraient pas pénalisés par de nouveaux impôts pour compenser la perte de cette taxe. Malheureusement, comme nous l'avons annoncé à plusieurs reprises, ces promesses se sont révélées vaines : la TEOM, la GEMAPI, la valeur locative.

Dans un contexte économique de plus en plus tendu pour notre pays, les lecellois devront faire face à une nouvelle augmentation de la taxe foncière en 2024, avec une hausse estimée de la valeur locative à 5 % !

En 2022, cette taxe avait déjà augmenté de plus de 3 %. Cette année, elle atteint plus de 7 %, soit une augmentation de 16 % en trois ans (en tenant compte des prévisions de l'année prochaine) !

Sachez que nous demanderons lors du vote du prochain budget une diminution de la part communale, comme nous l'avons fait en mars dernier pour que la promesse de ne pas augmenter l'impôt soit tenue.

S. Drappier, I. Décobecq & L. Baisier - Elus d'un Nouvel Horizon pour Lecelles